



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-141673>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **24-141673**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-128548

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Grenoble Alpes Metropole Eau

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20004071500142

**Ville** : GRENOBLE

**Code postal** : 38031

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 38

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable sur les communes de Quaix en Chartreuse et de Sarcenas

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45231110

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Les tranches optionnelles sont définies au DCE. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les prix sont révisables mensuellement. Tranche ferme : Période de préparation : 6 semaines, exécution des travaux et remise du DROE : 23 semaines max ; tranche optionnelle : 6 semaines, exécution des travaux et remise du DROE : 25 semaines max soit durée maximale d'exécution du marché (tranche ferme et optionnelle) : 57 semaines maximum. Délai de validité des offres : 120 jours. Une retenue de garantie de 5 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. Le montant de l'avance est fixé à 20 % du montant initial. L'entité adjudicatrice pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique (sous-critères détaillés au Rc) : 30% Pertinence et cohérence des mesures proposées pour réduire l'impact environnemental lié aux travaux objet de la présente consultation et pour assurer la sécurité, la santé

et les conditions de travail des intervenants avec la démarche Qse du département de l'eau de Grenoble Alpes Métropole au regard du mémoire technique justificatif (sous-critères détaillés au Rc) :  
10% Prix : 60%

## **Section 4 - Informations rectificatives**

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 20/12/2024 à 10h00, lire 10/01 /2025 à 10h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/12/2024**